

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA VILLE DE MIRABEL

1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La ville de Mirabel, désire soutenir le développement économique local de son territoire. Elle se donne pour mission d'assurer un service de première ligne aux entrepreneurs et aux regroupements d'entrepreneurs œuvrant dans le milieu économique sur le territoire de Mirabel.

La *Politique de soutien aux entreprises de la ville de Mirabel* est mise en œuvre par le Service de Mirabel économique de la ville de Mirabel.

1.1 Services offerts par le service de Mirabel économique

Par le biais de son équipe de professionnels, le service de Mirabel économique offre des services-conseils et d'accompagnement aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, et aux regroupements d'entreprises (OBNL et Coop) œuvrant dans le milieu économique à Mirabel. Des services de soutien seront offerts dans les domaines suivants :

- démarrage d'entreprise;
- développement des affaires et consolidation d'entreprises;
- recherche de financement;
- attraction de nouvelles entreprises à Mirabel, implantation et relocalisation;
- relève entrepreneuriale;
- mentorat pour entrepreneurs;
- formations;
- dossiers économiques structurants et concertation économique du milieu;
- promotion et communication.

1.2 Territoire d'application

La totalité du territoire de la Ville de Mirabel.

1.3 Les clientèles admissibles

- entreprises privées ou d'économie sociale;

- organismes à but non lucratif enregistrés, à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- coopératives enregistrées, à l'exception des coopératives financières ;
- personnes souhaitant démarrer une entreprise.

2. PRÉSENTATION DES SERVICES-CONSEILS ET D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Démarrage d'entreprise

Peu importe le type d'entreprise qui s'implante sur le territoire de la Ville de Mirabel, une équipe de professionnels est présente pour répondre aux questions et soutenir les entrepreneurs dans leurs démarches.

2.1.1 Consultation individuelle

Un service personnalisé à l'écoute des besoins des entrepreneurs.

2.1.2 Soutien technique

- pour guider l'entrepreneur dans la rédaction de son plan d'affaires;
- pour aider à trouver un local ou un bâtiment répondant aux besoins;
- pour soutenir l'entrepreneur dans l'élaboration de ses prévisions financières;
- pour orienter, selon les besoins identifiés, vers des services plus spécialisés.

2.1.3 Financement

- Aide à la recherche de différentes sources de financement;
- Support financier pour le démarrage en conformité avec les programmes gérés par Mirabel économique.

2.1.4 Suivi personnalisé

Un service post-démarrage permettant d'être orienté et conseillé dans les premières années de vie de l'entreprise.

2.1.5 Réseautage

- Pour augmenter l'échange et le partage de bonnes pratiques entre entrepreneurs;
- Pour favoriser le développement de clients ou fournisseurs potentiels dans la région.

2.2 Développement des affaires et consolidation d'entreprises

Que l'on parle de croissance, d'exportation, d'innovation, de diversification ou de consolidation, l'équipe de Mirabel économique peut accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches et projets d'affaires.

2.2.1 Consultation individuelle

Un service personnalisé pour arriver à bien diagnostiquer les besoins de l'entreprise.

2.2.2 Soutien technique

- pour définir les besoins de formation;
- pour orienter l'entrepreneur dans l'implantation ou la relocalisation de son entreprise sur le territoire;
- pour aider à la promotion de l'entreprise ou de l'organisation;
- pour faciliter la recherche de sous-traitants locaux.

2.2.3 Financement

- aide à la recherche de différentes sources de financement;
- support financier pour le démarrage en conformité avec les programmes gérés par Mirabel économique.

2.2.4 Réseautage

- pour augmenter l'échange et le partage de bonnes pratiques entre entrepreneurs;
- pour favoriser le développement de clients ou fournisseurs potentiels dans la région.

2.3 Recherche de financement

Que ce soit pour un projet de démarrage, d'expansion, de consolidation ou de transfert d'une entreprise, tant au niveau de l'entreprise privée que de l'économie sociale, la recherche de financement est une étape déterminante. C'est pourquoi la ville de Mirabel offre un soutien technique ainsi que différents fonds (voir la liste des fonds disponibles en annexe).

2.3.1 Consultation individuelle

Un service personnalisé pour arriver à bien diagnostiquer les besoins de l'entreprise.

2.3.2 Soutien technique

- pour guider l'entrepreneur dans la rédaction de son plan d'affaires;
- pour soutenir l'entrepreneur dans l'élaboration de ses prévisions financières;
- pour orienter, selon les besoins identifiés, vers des services plus spécialisés.

2.3.3 Financement

- aide à la recherche de différentes sources de financement;
- support financier pour le démarrage en conformité avec les programmes gérés par Mirabel économique.

2.4 Attraction de nouvelles entreprises à Mirabel, implantation et relocalisation

C'est avec tout le support de l'appareil municipal (urbanisme, environnement, génie, etc.) que l'équipe de Mirabel économique guidera les décideurs d'entreprises dans leur choix de localisation selon les paramètres de base qu'ils auront fixés.

2.4.1 Attraction de nouvelles entreprises à Mirabel

Le Service de Mirabel économique s'emploie à attirer les investissements extérieurs dans le but de créer de la richesse et de l'emploi sur le territoire de Mirabel. Plusieurs actions sont prévues dans le but d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire mirabellois telles que du démarchage auprès d'entreprises ciblées et des mesures incitatives offertes par la ville de Mirabel.

2.4.2 Consultation individuelle

Un service personnalisé pour arriver à bien diagnostiquer les besoins de l'entreprise.

2.4.3 Soutien technique

- pour orienter l'entrepreneur dans l'implantation ou la relocalisation de son entreprise sur le territoire;
- pour aider à la promotion de l'entreprise lors de son implantation à Mirabel.

2.4.4 Financement

- aide à la recherche de différentes sources de financement;
- support financier pour le démarrage en conformité avec les programmes gérés par Mirabel économique.

2.4.5 Réseautage

- pour permettre à l'entreprise de se faire connaître à Mirabel;
- pour favoriser le développement de clients ou fournisseurs potentiels dans la région.

2.5 Relève entrepreneuriale

Le transfert d'entreprise est composé de deux processus parallèles et distincts, soit le transfert de propriété et le transfert de direction. Ces processus pouvant être relativement complexes, il est recommandé de solliciter l'aide de ressources externes dans ces démarches. L'équipe de Mirabel économique est présente pour soutenir et conseiller les différentes parties prenantes du transfert d'entreprise.

2.5.1 Consultation individuelle

Un service personnalisé pour arriver à bien diagnostiquer les besoins de l'entreprise autant du côté du preneur et du cédant.

2.5.2 Soutien technique

- pour définir les besoins de formations;
- pour faciliter l'embauche de consultants en entreprise;
- pour orienter, selon les besoins identifiés, vers des services plus spécialisés.

2.5.3 Financement

- aide à la recherche de différentes sources de financement;
- support financier pour le transfert d'entreprise en conformité avec les programmes gérés par Mirabel économique.

2.5.4 Réseautage

Pour augmenter l'échange et le partage de bonnes pratiques entre entrepreneurs.

2.6 Mentorat pour entrepreneurs

Mirabel économique offre aux entrepreneurs la possibilité d'être jumelés avec un mentor pour qu'ils puissent bénéficier de l'expérience d'une personne en affaires et développer leur savoir-être entrepreneurial. Le mentorat s'adresse aux entrepreneurs à tous les stades de croissance de leur entreprise, du démarrage à la relève. Il a pour but entre autres de briser l'isolement, de clarifier certains objectifs et d'accroître ses compétences en affaires.

2.6.1 Consultation individuelle

Un service personnalisé à l'écoute des besoins des entrepreneurs afin de créer les bons jumelages « entrepreneur-mentor ».

2.6.2 Promotion du mentorat et recrutement de mentors

Mirabel économique voit à promouvoir le mentorat auprès des entreprises et à recruter des personnes d'affaires souhaitant partager ses acquis par l'accompagnement d'un entrepreneur pour faire partie de son réseau de mentors.

2.6.3 Formation et réseautage des mentors

Il est aussi du devoir de Mirabel économique de s'assurer que les mentors soient reconnus et qu'ils disposent de la formation obligatoire pour s'acquitter de leur tâche.

2.7 Formations

Afin de s'assurer que les entrepreneurs, particulièrement les travailleurs autonomes (Programme STA) et les jeunes entrepreneurs (JP), possèdent tous les outils en vue de démarrer leur entreprise, Mirabel économique offre toute une gamme de formations en lien avec les besoins des promoteurs en démarrage ou dans les entreprises existantes. Chaque formation est une occasion pour les entrepreneurs de réseauter entre eux et de partager des bonnes pratiques d'affaires.

3. PROGRAMMES ET AIDES FINANCIÈRES

3.1 Subventions

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique du territoire, en plus du support technique, la ville de Mirabel pourra apporter des aides sous forme de subventions à des entreprises privées ou collectives via les programmes suivants :

3.1.1 Fonds d'aide aux entreprises (Jeunes promoteurs)

Le fonds vise à stimuler l'entrepreneuriat en l'aidant à créer une première ou une deuxième entreprise en leur offrant un support technique et financier. Il vise également à favoriser la relève au sein d'entreprises existantes. Pour tous les détails, voir la description du Fonds d'aide aux entreprises (Jeunes Promoteurs) à l'annexe 1 ci-jointe.

3.1.2 Fonds de la relève agricole de Mirabel

Le fonds permet de supporter financièrement le démarrage, l'acquisition ou le transfert d'exploitations agricoles en production ou en transformation agroalimentaire ainsi que pour la formation des dirigeants de ces entreprises. Pour tous les détails, voir la description du Fonds de la relève agricole à l'annexe 2 ci-jointe.

3.1.3 Fonds de soutien au développement sectoriel (FSDS)

Le fonds permet de supporter financièrement des initiatives collectives visant le développement des secteurs d'activités économiques prioritaires par la ville de Mirabel, soit : les industries manufacturières, technologique à haute valeur ajoutée, l'agroalimentaire; le développement durable et l'environnement; le récréotourisme, l'aéronautique et la logistique. Pour tous les détails, voir la description du Fonds de soutien au développement sectoriel (FSDS) en annexe 3 ci-jointe.

3.2 Aides financières sous forme de prêts ou de garantie de prêts

D'autres aides financières sont offertes sous forme de prêts aux entreprises par le service de Mirabel économique de la ville de Mirabel, ou en collaboration avec d'autres partenaires.

3.2.1 Fonds local d'investissement (FLI)

Le Fonds local d'investissement de Mirabel est un fonds de capital de risque géré par la ville de Mirabel qui permet d'apporter un appui financier sous forme de prêt ou de garantie de prêt aux PME, aux entreprises en démarrage et existantes, lesquelles ont pour objectifs de favoriser le développement de Mirabel. Pour tous les détails, voir la description et la politique d'investissement du Fonds local d'investissement en annexe 4 ci-jointe.

3.2.2 Fonds d'investissement local de solidarité de Mirabel (FLS)

La ville de Mirabel a bonifié ses outils d'intervention en matière de financement d'entreprises en signant une entente avec le Fonds régional de solidarité FTQ. Les détails relatifs à l'entente seront disponibles au courant de l'année 2017.

4. CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS ET ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Chacun des fonds cités précédemment possède ses propres critères d'analyse et d'admissibilité. Pour les connaître, consulter les politiques des fonds se trouvant en annexe.

5. SEUILS D'AIDE FINANCIÈRE

Chacun des fonds cités précédemment possède également ses propres seuils d'aide financière. Pour les connaître, consulter les politiques des fonds se trouvant également en annexe.

6. RÈGLES DE GOUVERNANCE - COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le service de Mirabel économique soumet les demandes d'aide financière à un **Comité d'investissement indépendant** qui analysera les dossiers de financement soumis par les conseillers ou agents responsables du développement des entreprises de Mirabel économique. Ceux-ci sont responsables de la sélection et de l'analyse des dossiers en vertu des paramètres du Fonds et transmettrons le tout audit **Comité pour fins de recommandation**.

Le comité est composé de 8 (huit) membres votants qui représentent les différents secteurs de l'économie mirabelloise, c'est-à-dire :

- 2 élus désignés par le Conseil municipal;
- 1 représentant du secteur agroalimentaire ;
- 1 représentant du secteur commercial ;
- 2 représentants d'entreprises industrielles, dont 1 du secteur de l'aéronautique;
- 1 représentant du secteur communautaire/récréo-tourisme ;
- 1 représentant du secteur financier ;

- 1 observateur désigné par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Gouvernement du Québec;
- Lorsque le Fonds d'investissement local de solidarité de Mirabel (FLS) est sollicité, un représentant du Fonds local de solidarité (FTQ) se joint au comité à titre de membre votant.

Le directeur de Mirabel économique, ou son représentant désigné, agira à titre de membre non-votant du Comité et de secrétaire d'assemblée. Tous les membres votants du comité seront nommés par le Conseil municipal sur recommandation de Mirabel économique, à l'exception du membre votant

représentant le Fonds local de solidarité (FTQ) qui est désigné par ce dernier. Les membres de ce comité devront obligatoirement s'engager à respecter le Code d'éthique et de déontologie adopté par le Comité.

Les rencontres se dérouleront selon la fréquence déterminée par le nombre de dossiers et selon les besoins. Le **Comité** aura pour rôle d'évaluer selon leurs expérience et connaissance des affaires les recommandations soumises par les conseillers et agents de Mirabel économique. Il pourra évaluer le risque des dossiers, soumettre des corrections ou amendements aux conditions proposées et exiger en fonction de la présente politique d'investissement et/ou rejeter une demande de financement ou de subvention.

Le **Comité d'investissement** sera responsable de formuler ses recommandations au Conseil municipal et sera impliqué dans la supervision et les recommandations au Conseil pour l'ensemble des différents fonds d'aide aux entreprises gérés et administrés par le service de Mirabel économique.

Toutefois, le Fonds d'investissement local de solidarité de Mirabel (FLS) est sollicité, le comité d'investissement est décisionnel et le conseil municipal sera informé de sa décision.

7. DISPOSITIONS ABROGATIVES

La présente Politique de soutien aux entreprises remplace et abroge toute règle ou politique antérieure en cette matière. Elle peut être modifiée en tout temps par le conseil municipal de la ville de Mirabel.

8. MISE EN VIGUEUR

La présente politique prend effet à compter de la date de son adoption par le conseil municipal de la ville de Mirabel.

9. INFORMATION

Pour information : **Service de Mirabel économique**
17690, rue du Val-d'Espoir, bureau 125
C.P. 1140
Mirabel (Québec) J7J 1A1
Tél. : 450 475-2110
info@mirabeleconomique.ca